

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Equipier n°1

Nom .....  
Prénom.....  
Année de naissance.....sexe.....  
Adresse.....  
Ville.....  
Email.....  
Club.....  
Entreprise.....  
 Licencié Licence n° .....  
 Non licencié

### Equipier n°2

Nom .....  
Prénom.....  
Année de naissance.....sexe.....  
Adresse.....  
Ville.....  
Email.....  
Club.....  
Entreprise.....  
 Licencié Licence n° .....  
 Non licencié

**INSCRIPTION (cocher votre choix dans le rond rouge):**

3, 5 km  7 km  10 km

**Licenciés** fédération française d'Athlétisme ou de Triathlon et autres mentionnés au dos (UFOLEP, FSCF, ...)

➡ **photocopie de la licence en cours**

**Non licenciés**

➡ **présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport en compétition (validité de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs)**

J'ai pris connaissance qu'il convenait de m'assurer personnellement

J'autorise l'organisation à utiliser mes coordonnées et mon droit à l'image dans le cadre de la manifestation « RUN & BIKE »

Date.....Signature

**Bulletin à retourner à Amicale du CHA**

Allée de la cour d'honneur, cité valmy  
51800 SAINTE MENEHOULD

Accompagné du règlement à l'ordre de Amicale du personnel  
du CHA

Renseignements au

**06 60 28 91 02 / 06 74 63 00 94**

**Licenciés** fédération française d'Athlétisme ou de Triathlon et autres mentionnés au dos (UFOLEP, FSCF, ...)

➡ **photocopie de la licence en cours**

**Non licenciés**

➡ **présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport en compétition (validité de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs)**

J'ai pris connaissance qu'il convenait de m'assurer personnellement

J'autorise l'organisation à utiliser mes coordonnées et mon droit à l'image dans le cadre de la manifestation « RUN & BIKE »

Date.....Signature

**Bulletin à retourner à Amicale du CHA**

Allée de la cour d'honneur, cité valmy  
51800 SAINTE MENEHOULD

Accompagné du règlement à l'ordre de Amicale du personnel  
du CHA

Renseignements au

**06 60 28 91 02 / 06 74 63 00 94**

**Autorisation parentale pour les mineurs : date .....**

**Nom :..... Prénom : .....**

**Signature :**

**Autorisation parentale pour les mineurs : date .....**

**Nom :..... Prénom : .....**

**Signature :**

## REGLEMENT

Règlement complet sur [www.runandbike-cha.fr](http://www.runandbike-cha.fr)

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La 1ère édition du Run & Bike à Sainte Menehould est organisée par l'Amicale du personnel du Centre Hospitalier d'Argonne.

### ARTICLE 2 : REGLE DE COURSE

Cette épreuve basée sur la convivialité, est accessible à tous et ouverte à toutes personnes âgées de plus de 8 ans licenciées ou non.

L'épreuve est ouverte aux équipes femmes, hommes, mixtes.

Les horaires, distances des parcours et conditions d'inscription (conditions d'âge) sont notés sur le bulletin d'inscription.

Le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en VTT (le Biker) ne disposant que d'un seul vélo.

Les rôles sont interchangeables autant de fois que voulus sur le parcours avec transmission du VTT de main à main.

Les 2 équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôle désignés au début de l'épreuve. Il y a obligation pour le Biker et le Runner de franchir ensemble la ligne d'arrivée. Par ailleurs le vélo doit toujours être en main par l'un des deux concurrents (en aucun cas il ne doit être posé au sol, ou mis sur sa béquille). Il est interdit de monter à 2 sur le vélo. Le vélo utilisé pour les 2 types d'épreuves doit être de type VTT.

Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des arbitres qui seront sans appel. Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipe

Un chronométrage est assuré sur les épreuves et donne lieu à un classement. (Général et par catégorie)

### ARTICLE 3 : SECURITE

Le port du casque homologué à coque rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les 2 équipiers (vététiste et coureur à pied) pendant toute la durée de l'épreuve, sous peine d'élimination directe. Interdiction de monter à 2 sur le VTT. Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents, il est fourni par les organisateurs. Gilet de sécurité obligatoire pour les mineurs. Les participants devront suivre le parcours mis en place par l'organisation.

Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'action dangereuse pour autrui. Des consignes précises et rappels de règlement seront donnés lors du briefing qui précède chaque épreuve.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

En cas de bouchon dans les secteurs techniques, la priorité est donnée aux coureurs à pied. Les coureurs devront rester sur le côté droit du parcours pour permettre aux vététistes de les doubler.

Des bénévoles, équipés de téléphones portables seront jalonnés tout le long du parcours. Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve.

### ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou de perte d'objets, d'accidents provoqués par le non-respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

### ARTICLE 5 : SANTE

Les concurrents non licenciés FFTRI, UNSS ou FFSU devront présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition de moins d'un an.

La participation à l'épreuve du « Run & Bike des hospitaliers d'Argonne » et l'embarquement lors de l'inscription ou du retrait des dossards implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course des concurrents pour tous supports de communication.

Le non-respect des règles précédemment citées entraîne la disqualification.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner vers l'organisation, pour quelque motif que ce soit.

### ARTICLE 6 : ASSURANCE

L'Amicale du CHA a contracté une assurance responsabilité civile générale

### ARTICLE 7 : DOSSARD

Les dossards, fournis par les organisateurs, doivent être apparents sur la poitrine des concurrents (se munir de 8 épingles à nourrice par équipe).

### INSCRIPTIONS

Bulletin d'inscription (réf. Pièces à joindre) Attention : les inscriptions sont limitées à 100 équipes maximum pour les trois courses Run and Bike cumulées. Les engagements sont retenus dans l'ordre chronologique d'arrivée des bulletins d'inscription.

**Charte du coureur** Respecter l'environnement (faune et flore), ne rien jeter, ne pas crier, la nature doit, après votre passage, retrouver tout son calme et sa beauté. Respecter le balisage. Il vous est utile ...aux autres aussi ! Respecter le code de la route. Il y a quelques passages de chaussées ...il en va de votre sécurité ! Jouer le jeu. Pas d'aide logistique en dehors des zones prévues à cet effet et uniquement par des personnes autorisées. Pas de ravitaillement sauvage. Soyez courtois : aider toute personne en difficulté. Profiter du parcours et des superbes paysages de la Forêt d'Argonne.